

33600 PESSAC

Correspondance chez :

**Mr. RICHET Bernard**

33 Chemin de Lamarque

33850 LEOGNAN

Tél: 06 09 89 47 23

Courriel: [apnp@laposte.net](mailto:apnp@laposte.net)

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par la présente de la tenue le **samedi 18 février 2017 de notre 51<sup>ème</sup> Bourse Multi Collections** à la salle Bellegrave, avenue du Colonel Robert JACQUI à PESSAC.

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription à cette manifestation :

- La demande de réservation ci dessous (à découper selon les pointillés et à nous renvoyer)
- 1 règlement avec fiche d'identité (à remplir obligatoirement et à nous renvoyer).

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur nos plus cordiales salutations.

Bernard RICHET

**PS : Cette manifestation sera annoncée dans de nombreux et différents supports papier ou électroniques ...**

**INSTALLATION LE SAMEDI 18 FEVRIER 2017 A PARTIR DE 8 HRS**

✂-----

## DEMANDE DE RESERVATION

Raison sociale ou Nom, prénom : .....

Adresse complète Rue, Avenue, Ville, Département.....

.....

Téléphone : ..... EMAIL.....

Spécialités : .....

PATENTE : oui  non  (cocher la case correspondante)

Désire réserver un emplacement de .... mètres au prix de 15,00 € le mètre soit un total de : ..... €.

Possibilité de restauration sur place le samedi midi.

Ci-joint pour la location de la table chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre d'AMICALE  
PHILATELIQUE ET NUMISMATIQUE DE PESSAC

Les chèques seront remis à l'encaissement seulement après la Bourse.

A ..... le .....Signature

**La présente fiche dûment complétée doit être jointe au dossier d'inscription**

## **FICHE D'IDENTITE**

La loi n°87.962 du 30 novembre 1987, complétés par le décret n°88.1040 du 14 novembre 1988, fait obligation aux organisateurs de tenir un registre comportant l'identification des exposants.

**Nom** : .....

**Prénom** : .....

**Date de naissance** : .....

**Domicile** : .....

**Ville** : .....

NATURE DE LA PIECE D'IDENTITE (Rayer les mentions inutiles) :

1) PASSEPORT

2) PERMIS DE CONDUIRE

3) CARTE D'IDENTITE

**N° de la pièce** : .....

**Date de délivrance** : .....

**Lieu de délivrance** : .....

**Autorité** : .....

**REGISTRE DU COMMERCE** (pour les professionnels) :

**CACHET COMMERCIAL**

- N° d'inscription : .....
- Date d'inscription : .....
- Lieu d'inscription : .....

### **DEMANDE D'AUTORISATION (POUR LES PARTICULIERS)**

Je demande une autorisation à titre individuel accordé par Monsieur le Maire de Pessac pour participer à la 51ème BOURSE MULTI-COLLECTIONS qui se tiendra le samedi 18 février 2017 à la salle de Bellegrave.

**Collections présentées** : .....

**Signature** : (mention lu et approuvé) .....

# 51<sup>ème</sup> BOURSE MULTI-COLLECTIONS

SALLE MUNICIPALE DE BELLEGRAVE  
33600 PESSAC

Samedi 18 Février 2017

## REGLEMENT

**Article 1** : La bourse est organisée par l'Amicale Philatélique et Numismatique de PESSAC (Association loi 1901). Cette manifestation est destinée à développer les collections et à favoriser les échanges et achats entre collectionneurs et professionnels.

**Article 2** : Les collections faisant l'objet de cette bourse sont :

TIMBRES, MONNAIES, BILLETS, CARTES POSTALES, TELECARTEs, PIN'S, BD, VIEUX PAPIERS, FEVES, MINERAUX, FOSSILES, FLACONS DE PARFUM, MUSELETS DE CHAMPAGNE, ETC.....

**Article 3** : Sont invités à participer les négociants patentés, les Associations de Collectionneurs, les membres de l'Amicale, les simples collectionneurs (sous certaines conditions), dont le bulletin de réservation nous parviendra accompagné du droit d'occupation correspondant et du présent règlement daté et signé, avec la mention Lu et Approuvé. **Le métrage sera attribué dans l'ordre d'arrivée des réservations.**

**Article 4** : Les négociants et adhérents de l'APNP auront priorité pour s'inscrire à la bourse. (Ceci ne signifie pas qu'ils doivent attendre le dernier moment pour le faire...)

**Article 5** : Les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, à leurs risques et périls. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables, notamment en cas de perte, casse, vol et autres détériorations, y compris cas fortuit ou force majeure. **Les exposants feront leur affaire de souscrire les assurances nécessaires à la couverture de ces risques.**

**Article 6** : Pour des raisons de sécurité, il sera **strictement** interdit d'ajouter des tables personnelles en sus de celles déjà mises en place par l'organisateur ainsi que d'effectuer des aménagements contraires à la sécurité de l'organisation de la manifestation.

**Article 7** : Les emplacements seront tenus à la disposition des exposants le 18 février à partir de **8hrs. Ceux n'étant pas occupés à 9hrs** ne seront plus réservés et pourront être éventuellement attribués à d'autres exposants, les sommes versées par les exposants défaillants resteront acquises à l'APNP.

MENTION LU ET APPROUVE .....

A.....le.....

CACHET ET SIGNATURE .....